



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC


est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 19 avril 2018 par sa résolution 18-04-135, le règlement n° 247-17 modifiant le règlement no 44-97 édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant l'introduction des méthodes de mesure de la rive telles que définies par la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » – Municipalité de Pontiac.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Donné à Chelsea, ce **vingt-sixième** (26^e) **jour** du mois **d'avril 2018**.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Stéphane Mougeot